

Conseil Municipal n°11

Séance du 7 Décembre 2021 à 19h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,
Date de convocation : 03/12/2021

Personnes présentes : 14/14 conseillers

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER — Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND ---Julien DELHEUR- Sandrine MARECHET-Hervé DUQUESNE-Valérie GUILLAUME

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

Absents excusés : Isabelle BRUNEL (procuration PINTURIER Odile) Elisabeth LAFANECHERE prend ses fonctions à 20h.

A noter la présence du CMJ lors de ce conseil municipal avancé à 19h.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

M. le Maire invite le conseil municipal à faire d'éventuelles remarques sur le dernier compte-rendu.
Pas de remarque sur le dernier compte rendu.

Question des économies de papier et de l'efficacité des flyers dans les communications de la mairie
Tiny houses pour aider les jeunes à démarrer dans la vie autonome et active.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix

1- DROIT DE PREHEMPTION URBAIN

M. le Maire rappelle :

Le conseil de la réception d'un dossier de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien est soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, reçu en mairie. Ce dossier concerne les parcelles suivantes :

Il informe le conseil de la réception d'un dossier de déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, reçu en mairie. Ce dossier concerne les parcelles suivantes :

- Le bien situé 23 rue des bessonnes

Références cadastrales :

Section A 2319 23 Rue des Bessonnes 00ha 02a 76 ca

- Le bien est situé 86 rue centrale

Références cadastrales :

Section C 1376 la Goutte 00ha 01a61ca

Section C1377 86 rue centrale 00ha 03a 69 ca

Section C1436 la Goutte 00ha01a26ca

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'acquisition éventuelle de ces propriétés soumises au DPU. Vu le dossier présenté, le conseil municipal après délibération, à 14 voix sur 14 renonce à l'acquisition de ces biens.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix

2- DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CHAUFFE-EAU

M. le Maire rappelle :

Le remplacement du chauffe-eau de l'école est une dépense à la hauteur de 1238 € ; dans le cadre de l'enveloppe de solidarité ; le maire propose de solliciter une subvention auprès du département à la hauteur de 60 %.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette autorisation de demande de subvention ;

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise cette demande.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix.

3- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER L'ENSEMBLE DES PIECES POUR FINALISER L'ACQUISITION DE LA MAISON SITUEE 20 RUE CENTRALE

M. le Maire rappelle :

Les vendeurs sont en attente. Il n'y a pas de compromis. La négociation est à 75 000 euros + 2700 euros de frais de notaire. Diagnostic réalisé : pas de plomb, ni d'amiante... C'est le cabinet Régent qui s'occupe de cette vente.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce projet d'achat.

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer l'ensemble des pièces pour finaliser l'acquisition de la maison située 20 rue centrale.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix.

4- DECISION MODIFICATIVE N°5

M. le Maire invite M. Didier MASSACRIER à présenter la décision modificative du budget 2021 (décision modificative n° 5 du budget 2021).

M. Didier MASSACRIER explique que :

La cinquième décision modificative concerne la section du budget de fonctionnement et d'investissement

M. Didier MASSACRIER propose la décision modificative suivante

	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Section de fonctionnement	023 virement section investissement	59720.96		
	012 Personnel art 6411	25 850.65 €	744 FCTVA	850.65 €
	615221 Bâtiments publics	-84 720.96 €		
	Total	850.65 €	Total	850.65 €

	Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Section d'investissement	OP 461	78 000.00 €	021 Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	59 720.96 €
	OP 462	1 627.73 €	10222 FCTVA	19 906.77 €
	Total	79 627.73 €	Total	79 627.73 €

M. Didier MASSACRIER invite le conseil municipal à délibérer sur cette décision modificative n°5 présentée.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à 14 voix sur 14 d'approuver cette décision modificative, ci-dessus telle que présentée.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix.

5- AUTORISATION A DONNER AU MAIRE DE SIGNER LE DEVIS D'ETUDE GEOTECHNIQUE POUR LA PHASE 1 DE REDYNAMISATION DU CENTRE BOURG.

M. le Maire rappelle :

Pour le début des travaux de démolition des hangars et construction de l'auberge, on a besoin d'une étude de sol de la partie prairie, qui permettra de préciser les tarifs. On peut profiter de la démolition pour cette intervention, afin de mutualiser les moyens.

Nous n'avons reçu que 2 devis pour l'instant (même cahier des charges donné par les architectes) :

- **SIC-INFRA 42, à St Héand : 7 434 TTC**
- **CELIGEO, à Lorette : 5 380,80 TTC**

Cette étude vient en plus de ce qui avait été chiffré au départ dans le chiffrage des Andains.

Le choix se tourne vers : CELIGEO, de Lorette : 5 380,80 TTC

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ces deux devis ;

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer le devis d'étude de la société CELIGEO.

Approuvé à 14 voix sur 14 voix

6- TRAVAUX D'ISOLATION THERMIQUE ET SONORE PREVUS POUR L'ECOLE MATERNELLE : AUTORISATION AU MAIRE POUR LANCER LE PROGRAMME AFIN DE COMMENCER A DEMANDER DES SUBVENTIONS (CE QUI DOIT ETRE FAIT AVANT LE 31 DECEMBRE) + SUIVI DE TOITURE + ISOLATION + VMC + ECLAIRAGE + SUIVI DE CHANTIER PAR UN ARCHITECTE JUSQU'A LA RECEPTION DES TRAVAUX.

M. le Maire rappelle :

La salle d'évolution de l'école maternelle ainsi que deux classes doivent être rénovées. Cédric GOURBIERE, architecte (qui a fait les travaux dans l'autre partie de l'école), a fait un premier chiffrage de ses propres honoraires et un économiste prépare un chiffrage des travaux pour demander des subventions. D'autres devis vont être demandés. Les travaux pourraient se faire l'été prochain si le budget le permet.

Le problème le plus urgent de la lumière a été réglé. Il faudrait avoir monté tout le dossier de subventions avant le 21 décembre 2021.

Si on n'est pas prêt à cette date pour les demandes de subventions, les travaux devront attendre l'année suivante.

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur l'autorisation au maire pour lancer le programme

Vu le dossier présenté le conseil municipal, après délibération, autorise le maire à signer l'ensemble des pièces pour lancer ce programme de travaux en fonction de la somme des travaux établis par l'architecte.

SUITE DE L'ORDRE DU JOUR :

INFOS DIVERSES :

- **Avis sur la convention intercommunale d'attribution**

C'est une convention entre LFA, les services de l'état et tous les bailleurs sociaux qui concernent l'habitat. Elle doit durer 6 ans et concerne 87 communes, Il s'agit de valoriser les

offres locatives conventionnées. Il y a des aides aux opérations d'améliorations de logement. Le budget est de 1 325 000 euros. Des aides à la construction de logements sociaux... différentes primes et soutiens ou outils sont proposés.

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION demande aux communes de signer cette convention afin de mettre en avant leurs projets. En contrepartie, il suffit de communiquer sur le sujet. Il s'agit aussi de faciliter le parcours des locataires.

En étant acteur de cette convention, on va mettre en avant nos projets et se donner le maximum de chances d'avoir des aides adaptées.

➤ **Situation sanitaire :**

Repas de Noël à la cantine (jeudi 16 décembre) : il n'y a pas plus de risques de mettre tous les enfants à la salle des fêtes que de faire 2 services de 50 à la cantine si on regarde les surfaces. On fera comme à la cantine : pas de brassage entre les classes. Il faudra juste s'organiser pour le lavage des mains. Mise en place de la salle des fêtes le jeudi matin.

Noël au village : le danger réside à la buvette. Pas de problème pour le reste, sauf peut-être pour la maison du Père Noël dans laquelle il faudrait limiter le nombre de personnes. Il faut demander le PASS Sanitaire pour pénétrer dans la cour de l'école, où se situera la buvette. Une demande auprès du sou des écoles est sollicitée pour la vérification des PASS.

Vœux du Conseil Municipal : pour l'instant, il vaut mieux annuler. Toutes les communes sont en train d'annuler. C'est en intérieur, évitons de prendre des risques.

- **Remarques sur le comité des fêtes** : L'équipe de la mairie a demandé les élections d'un nouveau bureau et de nouvelles personnes pour gérer le budget. Une nouvelle AG est prévue le 9 janvier à 11h, afin de le déterminer. Lors de cette assemblée, une édition des relevés de compte est requise. La mairie a proposé une forme de tutelle en doublure avec le nouveau trésorier. L'idéal serait que de nouvelles personnes arrivent dans ce comité des fêtes, avec plus de mixité : les classards, les gens qui arrêtent le sou des écoles, des retraités...

TOUR DE TABLE :

- **Jeunesse** : Suite au séminaire sur la thématique de l'enfance jeunesse, un questionnaire a été élaboré et sera à distribuer aux plus de trois cent 11-25 ans de la commune.
- **Logement** : il est constaté que le logement du commerce nécessite des réaménagements avant la réhabilitation, M LESQUIR propose de changer une porte et mettre une rambarde sur l'escalier.
- **Séminaire Eolien** : sujet clivant, une documentation est disponible
- **Noël au village** : prévoir éclairage dans la prairie
- **Poney** : petit tour proposé aux enfants à une somme modique pour éviter un afflux
- **Repas des anciens** : toujours **le 27 mars 2022** mais pas encore annoncé officiellement

CLOTURE DE LA SEANCE à 21 h 24

**Prochain conseil municipal
Le mardi 4 Janvier 2021 à 20h
A la salle du conseil**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie
À partir du 16/12/2021.*

Le Maire, Frédéric MILLET